

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusé : Mme Anne AUBIN-SICARD

M. Yoann GRALL représentant Trivalis à Géo Vendée ne prend pas part au vote

Date de convocation : 3 décembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Géo Vendée pour le programme « Jumeau Numérique de la Vendée »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Trivalis, approuvés par arrêté préfectoral n°2017/DRCTAJ/3-543 du 28 juillet 2017,

Vu la demande de subvention formulée par Géo Vendée,

Vu la délibération du comité syndical n°D148-COS251023, en date du 17 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

Considérant que le programme « Jumeau Numérique de la Vendée » est une plateforme très innovante de gestion et de simulation du territoire. Dotée d'un puissant moteur d'Intelligence Artificielle et s'appuyant sur un maquettage 3D réaliste et précis, ce nouveau type d'outil est stratégique pour le territoire de la Vendée en aidant à relever les défis liés aux transitions énergétiques, environnementales et écologiques présentes et à venir.

Considérant qu'en Vendée, ce projet majeur est possible grâce à la production mutualisée, avec 26 acteurs Départementaux dont le Département de la Vendée, le Sydev, Vendée Eau, le SDIS ou encore toutes les collectivités vendéennes, du PCRS Vecteur et Image et son LIDAR 20 points/m².

Considérant que Trivalis est le syndicat mixte fermé départemental compétent en matière d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. A ce titre, Trivalis exerce de plein droit aux lieu et place de ses membres, la partie de leur compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, l'élimination ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les membres entendent par ailleurs que Trivalis puisse solliciter, effectuer lui-même ou participer à toutes études ou réflexions relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Considérant que le Jumeau Numérique permettra à Trivalis de disposer de données précises dans l'espace et en relief, sur des projets existants ou à venir en lien avec l'exercice de sa compétence.

A titre d'illustration, ci-dessous, quelques cas d'usage qui pourraient en être fait en lien avec la compétence de Trivalis :

- Gestion des risques : risque de pollution de l'environnement autour de l'ensemble des bâtiments avec simulation pour voir l'étendue des dégâts éventuels, risques d'explosion autour des équipements de traitement (UVEOR, Centre de tri, centres de transfert, que se passe-t-il en cas d'inondation, etc...
- Simulation de scénarios en cas d'évacuation urgentes des installations.
- Projets d'implantation d'ouvrages ou de modifications d'ouvrages, en simulant leur intégration dans l'environnement
- Taux de remplissage des PAVs via des capteurs (réseau LoRA) et gestion des données (via un collecteur et diffuseur de données GV Live qui est propriété de Géo Vendée)
- Taux de remplissage des bennes situées en bas de quais des déchèteries avec des capteurs qui permettraient d'optimiser la rotation des bennes (LoRA), et en lien avec l'observatoire des déchets (GV LIVE).

Considérant ainsi que Trivalis a un intérêt tant en propre que pour le compte de ses adhérents à participer à ce programme de « Jumeau Numérique sur le département de la Vendée ».

Considérant la demande de subvention formulée par Géo Vendée.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- ✓ **Attribuer** une subvention d'investissement d'un montant de **51 360 € TTC** à l'association Géo Vendée pour le programme « Jumeau Numérique sur le département de la Venée ».
- ✓ **Approuver** la convention ci-jointe qui détermine les conditions et les modalités d'attribution et de versement par Trivalis de la subvention à l'association Géo Vendée pour participer au financement du programme « Jumeau Numérique de la Venée »
- ✓ **Autoriser** le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le bureau :

- ✓ **Attribue** une subvention d'investissement d'un montant de **51 360 € TTC** à l'association Géo Vendée pour le programme « Jumeau Numérique sur le département de la Venée ».
- ✓ **Approuve** la convention ci-jointe qui détermine les conditions et les modalités d'attribution et de versement par Trivalis de la subvention à l'association Géo Vendée pour participer au financement du programme « Jumeau Numérique de la Venée »
- ✓ **Autorise** le Président à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).